

# INFO

# BO-KAY



Nouvelle série N° 9 • Montreuil, le 26/04/2024

**Le mois d'avril est un mois important pour tous les ressortissants des Outre-mer car il est traditionnellement celui du recensement de la DGFIP pour tous ceux qui désirent retourner chez eux lors du prochain hiver.**

Nous savons tous que ce moment est important, qu'il est porteur d'espoir et donc de tensions dans les services pour tous les originaires.

Nous savons aussi que les décisions de l'administration apporteront leur lot de soulagement, pour ceux qui obtiendront leurs congés bonifiés, mais également leur lot de désillusions et d'amertume pour tous ceux qui peuvent y prétendre légitimement mais à qui ces congés sont refusés.

Comme chaque année, nous verrons les demandes affluer à la Cgt pour vous aider dans vos démarches.

En lisant l'Info Bo-Kay, ce journal qui est le vôtre, vous savez que presque tous les numéros évoquent des questions relatives aux congés bonifiés.

Ce numéro n'échappe pas à la règle, car tous les ans, nous constatons l'absence d'information des originaires sur leurs droits.

Le journal fait régulièrement des rappels importants pour vous aider à faire valoir vos droits du mieux possible. Il porte ainsi dans ses colonnes des questions récurrentes que se posent les originaires, en espérant améliorer la possibilité pour chacun d'obtenir ces fameux congés bonifiés. Ces derniers constituent souvent le dernier lien entretenu avec son pays d'origine à des milliers de kilomètres de l'hexagone.

Depuis 2020, les règles ont changé, le droit d'option dont on pouvait se prévaloir une dernière fois suivant les anciennes règles ne concernent pratiquement plus personne. Cela signifie que presque tous les originaires – dans toutes les administrations – peuvent se prévaloir d'un départ tous les deux ans avec un droit d'y surseoir un an. Or trop nombreux sont ceux qui laissent passer ce délai (qui autrefois était de 2 ans) par mégarde ; et nous avons désiré revenir dessus ce mois-ci, afin d'éviter les erreurs trop souvent constatées.

## Éditorial

Nous espérons que cela vous soit utile.

Si avril est le mois du recensement des congés bonifiés, le mois de mai est celui des mémoires.

La CGT veut le fêter cette année « en grand », en organisant un forum dans son patio le 17 mai. Assemblée Générale des originaires, conférences avec des universitaires, débats, exposants, repas antillais, musique et concerts... Rien ne devrait manquer en ce mois de mai pour se rappeler que l'abolition de l'esclavage n'est pas si ancien que cela.

Cette année est également le 120<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance d'Haïti, et malgré toutes les difficultés actuelles de ce pays, nous estimons qu'il est important de se souvenir et de ne pas oublier, car nous considérons qu'en regardant le passé, l'histoire devient ainsi un peu plus garante de l'avenir. Et si elle se répète au moins 2 fois, il convient de la connaître au moins à ses premiers soubresauts. C'est aussi pour cette raison que le journal a toujours fait la part belle à l'histoire, où très régulièrement des articles historiques viennent rappeler ce qui s'est passé outre-mer.

Ce numéro n'échappe pas à la règle et nous revenons sur un épisode de la grande grève de 1974 en Martinique.

Mais c'est bien un mois des mémoires à la fois sérieux et festif que nous voulons promouvoir le 17 mai.

**TOUT LE MONDE Y EST INVITÉ ET NOUS VOUS ATTENDONS LE PLUS NOMBREUX POSSIBLE.**

**Faites passe le mot autour de vous !**

**Garantir le succès de cette journée, c'est garantir que nos droits ne sont pas oubliés et que nous continuons de lutter sans cesse pour les faire valoir et les améliorer !**

**NOUS COMPTONS SUR VOUS !**





## Le décret du 2 juillet 2020 modifie profondément le décret du 20 mars 1978 qui régie très largement les congés bonifiés.

Une instruction mise à jour en octobre 2022 résume et précise ces dispositions pour la DGFIP.

Aujourd'hui, des congés bonifiés peuvent être demandés par des originaires d'outre-mer, pas seulement des départements mais également des communautés, comme la Polynésie ou la Nouvelle Calédonie.

Après 2 ans de services ininterrompus en métropole, un congé bonifié est dû.

Il donne droit : au paiement du billet d'avion (aller-retour) et une indemnité de vie chère.

Ce congé est d'au maximum 31 jours de séjour, c'est à dire qu'ils prennent effet lorsqu'on pose le pied sur son DOM ou COM.

On peut donc y ajouter les délais de route (précisé au point 4.2 de l'instruction).

**Cette période de 24 mois de service donne lieu à la possibilité de prendre un congé bonifié à partir du 23<sup>ème</sup> mois de service, car la période de congé entre dans le calcul des 24 mois de services effectifs.**

Par exemple, si 2 ans de travail effectif seront effectués le 1<sup>er</sup> juillet 2024, comme la période de congé compte, la possibilité de partir en congés bonifiés commence le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que dès le lendemain de l'ouverture d'un droit à congé après 2 ans de travail effectif, on commence à faire courir la période pour les congés bonifiés **de la période suivante**, donc 2 nouvelles années du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2026, à prendre à partir du 1<sup>er</sup> juin 2026.

Il faut savoir que le congé bonifié peut être reporté d'un an au maximum.

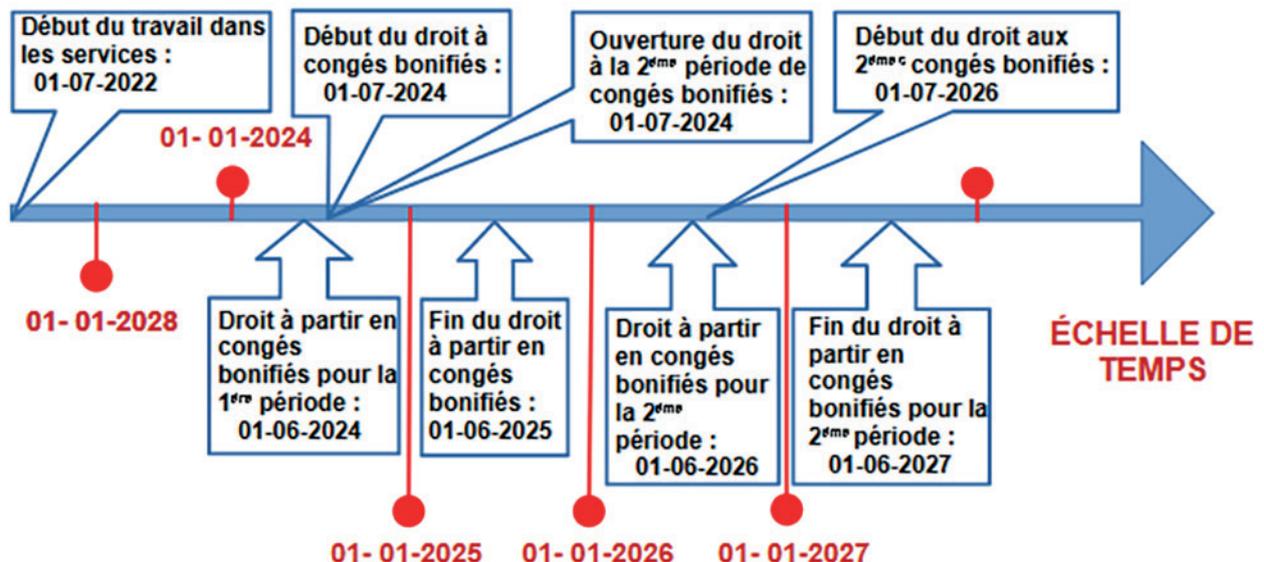
Par exemple, après 2 ans de services, une possibilité de prendre des congés bonifiés le 1<sup>er</sup> juin 2024 fait courir la possibilité de prendre ce congé du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 1<sup>er</sup> juin 2025.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024, on commence à acquérir des droits pour les congés bonifiés pour les 2 ans qui suivent.

**Mais si les congés bonifiés ne sont pas pris dans la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 1<sup>er</sup> juin 2025, la possibilité de prendre des congés bonifiés pour cette période est perdue.**

Il est à noter qu'il est possible par ce mécanisme de prendre des congés bonifiés 2 années d'affilée.

Le calcul ne reprend qu'à partir de la nouvelle période, soit à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour de nouveaux congés en 2026.





## GRÈVE DE FÉVRIER 1974 EN MARTINIQUE - RÉPRESSION SANGLANTE

En 1974, depuis 1946, la Martinique est juridiquement un département français (D.O.M.). Le but affiché des promoteurs de la départementalisation était double : Obtenir l'« égalité avec le Blanc » et l'obtention des droits sociaux conquis par les travailleurs français.

En pratique, bien après 1946, les droits sociaux ne furent arrachés que par les luttes des travailleurs dirigés par des syndicats et par des luttes de partis de gauche sur place (relayés par des partis de gauche français). Par exemple, le SMIG était inférieur au SMIG en France (alors que le coût de la vie sur place était déjà beaucoup plus élevé). Les fonctionnaires martiniquais ne perçoivent l'IVC (40 %) que depuis une grève de deux mois en 1953, (mais pas les salariés du privé !). Sur le plan économique, comme après 1848 et 1870, les terres et le capital industriel restaient entre les mains des gros colons Blancs, restés très racistes. La crise sucrière des années 1960 draina une bonne partie de la population vers Fort-de-France (capitale administrative) et l'émigration (via le Bumidom), mais la Martinique restait surtout rurale. De grosses plantations de canne, propriétés surtout des Békés, furent reconverties en grande partie dans la banane, l'ananas... Les ouvriers agricoles étaient les salariés les plus mal payés. C'est dans le secteur bananier que se déclenche la grève.

Elle démarre le 17 janvier 1974 sur la plantation « Vivé » (au Lorrain). Parmi les revendications figurent la revalorisation des salaires de 5,46FF, pour une journée de 8 heures et l'arrêt de l'utilisation de « kétone » (molécule constitutive du chlordécone) et autres produits toxiques, auxquels ils sont exposés quotidiennement, quasiment sans protection.

Après 3 semaines de mobilisation, les négociations n'aboutissent toujours pas. Le climat social fait tache d'huile et le conflit s'étend progressivement à tous les secteurs d'activité (privé et public).

Le 12 février, un appel est lancé par les syndicats, des milliers de manifestants défilent à Fort-de-France.

Les ouvriers agricoles ne lâchent pas et, le 14 février, passent de plantations en plantation (grève dite « marchante ») pour appeler leurs collègues à la grève et renforcer la mobilisation.

Face à ce mouvement qui prend de l'ampleur, le préfet Orsetti décide de mettre fin à la contestation par tous les moyens. Dépêchés à Basse-Pointe pour « protéger » la plantation Chalvet (ananas), environ 200 gendarmes appuyés d'un hélicoptère encerclent les grévistes. Ils tirent sur la foule à balles réelles, blessant près de 10 manifestants. L'un d'eux, Illmany Rénor, originaire du Lorrain meurt sur place.

Le 16 février au Lorrain, aux obsèques d'I. Rénor la foule est très nombreuse et l'émotion considérable. Le sentiment anticolonial

« Manmay manmay kouté,  
kouté sa ki pasé.  
Sé té an févriyé 74[...] »  
(K.Barts).

« Ecoutez ce qui s'est passé en  
février 1974, dans les champs  
d'ananas... »

se renforce et les slogans de colère et de protestation politique ont remplacé les banderoles syndicales : « A bas la répression coloniale », « Orsetti assassin ! » En dépit de la CGTM, la grève a été préparée avec de nouveaux groupes d'extrême-gauche indépendantistes. La tristesse s'intensifie quand, durant les obsèques, un cadavre est retrouvé sur une plage de Basse-Pointe, près de Chalvet : celui de Georges Marie-Louise, ouvrier-maçon de 19 ans, originaire du Marigot. D'après les témoins, le corps aurait torturé et mutilé. Il n'avait plus donné signe de vie depuis les affrontements du 14 février contre les gendarmes. Les circonstances de sa mort ne seront jamais

officiellement élucidées.

Le 19 février, un protocole d'accord entre patronat (planteurs) et syndicats, pour un salaire de 35,50FF par journée de 8 heures travaillée. Donc les patrons pouvaient payer... Mais il a fallu que deux ouvriers soient tués.

A ce jour, c'est la dernière grève à avoir été réprimée de façon si sanglante en Martinique. Cinquante ans après, son souvenir s'efface un peu dans les mémoires...



CHENILCO Bertin (971 / Guadeloupe) : +590 690 34 34 19  
DUBO Hélène (75 / Paris) : 06 41 93 70 43  
DUBOIS Laurent (972 / Martinique) : +596 696 84 38 68  
DUBOUSQUET Christine (94 / Val de Marne) : 06 82 57 36 27  
GOFFIN Alexandre (92 / Hauts de Seine) : 06 22 15 19 15  
GOULAMHOUSSEN Moumtaze : 06 13 25 40 54  
HORATIUS Maxime (973 / Guyane) : +594 694 20 70 14  
KANCEL Edith (93 / Seine Saint Denis) : 06 51 73 26 67  
THIMODENT Gérard (93 / Seine Saint Denis) : 06 83 44 80 67  
THIRION Nicolas (Centrale) : 06 58 55 15 68

## RÉVOLUTIONS ET ABOLITIONS

→ 1789 > 1804

commémoration  
**17 MAI 2024**

**PATIO DE LA CGT**

GEORGES SÉGUY

263 RUE DE PARIS

MONTREUIL ♦ 93

la  
cgt

